



Mairie de TRÈVES  
450 route des deux vallées  
69420 TRÈVES  
☎ 04-72-24-91-12  
📠 04-72-24-93-57

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2014

Le 06 juin 2014

Correspondant : Pascale Rigaud  
Adjoint d'animation  
Mairie de Trèves  
[Enfancejeunesstrevés@gmail.com](mailto:Enfancejeunesstrevés@gmail.com)

Le village de Trèves a dû mettre en œuvre pour la rentrée 2014 la réforme des rythmes scolaires ayant pour objectif initial de permettre un meilleur apprentissage et la réussite de tous. Le PEDT (Projet Educatif Territorial) présenté ci-après a pour principal objectif le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Il a été élaboré par les élus, la direction de l'école, les associations et enfin le service jeunesse de la municipalité en relation avec les parents d'élèves.

### Présentation du village

Petit village de 714 habitants situé dans le parc du Pilat entre Lyon et St Etienne, la commune de 756 ha est composée du bourg et de quelques hameaux. Dans ce type de village, les enfants apprennent à tous se connaître au fil de leur scolarité. Le besoin d'un transport organisé pour l'organisation des rythmes n'est pas ressenti, en raison de la proximité des locaux.

### Périmètre et public du PEDT

Une école publique est concernée. Le public visé est celui des enfants de trois à onze ans. Le PEDT peut potentiellement concerner 84 enfants : 27 enfants de maternelle et 57 enfants en cours élémentaire.

### Période de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h35 à 16h35.

### Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie Matin	7h30/8h30	7h30/8h30	7h30/8h30	7h30/8h30	7h30/8h30
Cours	8h30/11h 35	8h30/11h 35	8h30/11h50	8h30/11h 35	8h30/11h 35
Garderie midi*/Cantine	11h35/13h30	11h35/13h30	11h50/12 h30*	11h35/13h30	11h35/13h30
Cours	13h30/15h35	13h30/15h35		13h30/15h35	13h30/15h35
Activités	15h35/16 h35	15h35/16 h35		15h35/16 h35	15h35/16 h35
Garderie soir	16h35/18h15	16h35/18h15		16h35/18h15	16h35/18h15

### Durée du PEDT

Trois ans maximum dont la première année constituera un test renouvelable en fonction de l'évaluation réalisée par le groupe de travail.

## **Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire**

Aucune demande de dérogation n'a été formulée. La commune de Trèves a retenu le mercredi matin et les horaires proposés ne dépassent pas les 3h30 de demi-journée d'enseignement imposé par le décret.

## **Mode d'inscription proposé et modalité d'information**

Les T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires) prévus par la réforme des rythmes scolaires sont organisés par modules, de vacances à vacances, mais les inscriptions à l'année sont recommandées. Elles sont à la carte : un jour, deux jours... Pour des raisons d'organisation, aucune inscription de dernière minute ne sera prise. Toute inscription est définitive et facturée. Les activités proposées suivent la logique d'un thème, il est donc plus intéressant pour les enfants de les inscrire en continu à l'atelier.

Les programmes d'inscription seront distribués par les institutrices le 19 juin 2014 et seront à rendre obligatoirement avant le 27 juin 2014 pour la première période.

Les inscriptions pour l'année 2014/2015 se feront avant le:

- 27 juin pour la période du 2 septembre au 18 octobre 2014.
- 12 septembre pour la période du 3 novembre au 19 décembre 2014.
- 7 novembre pour la période du 5 janvier au 6 février 2015.
- 9 janvier pour la période du 23 février au 10 avril 2015.
- 13 mars pour la période du 27 avril au 26 juin 2015.

Les enfants seront répartis dans la mesure du possible selon 3 niveaux d'âge :

- Maternelle, petits, moyens et grands.
- CP, CE1, CE2.
- CM1, CM2.

En cas de sureffectif ils seront amenés à changer de groupes.

Un enfant inscrit à un atelier T.A.P devra obligatoirement être présent jusqu'à la fin de l'activité (16h35). Le départ des enfants s'effectuera sous le préau de l'école à 16h35.

A partir de 16h40, si un enfant est toujours présent, il passe en accueil périscolaire. Sa présence sera notée sur la fiche et facturée.

Tous les ans, les parents doivent obligatoirement remplir le dossier d'inscription. Les enfants dont le dossier est incomplet ne pourront pas participer aux activités.

Ce dossier sera distribué en début d'année. Après avoir été complété, il sera retourné en mairie, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives :

- Fiche sanitaire complétée.
- Copie du carnet de vaccinations.

### **Tarif unique :**

0,80 € de l'heure

Le règlement est mensuel. Un avis de somme à payer sera envoyé par courrier, réglable auprès de la Trésorerie de Condrieu (par chèque), à l'ordre du Trésor public. En cas d'impayés, les familles seront invitées à régulariser très rapidement, d'abord par une lettre circulaire, puis par une lettre recommandée qui mentionnera l'exclusion de l'enfant jusqu'à règlement des sommes dues.

## **Activités périscolaire et extra-scolaires déjà existantes**

**Activités périscolaire :** Environ trente-cinq enfants sont accueillis sur le temps de la pause méridienne et une vingtaine d'enfants pendant l'accueil avant et après la classe. Ces accueils ne sont pas déclarés auprès de la DDCS.

**Activités extra-scolaire :** L'accueil de loisirs de la commune de Trèves accueille les enfants de la commune, mais aussi les enfants extérieurs au village. Il est ouvert de 8 heures à 18 heures. Les enfants sont accueillis de 5 à 12 ans: une semaine pendant les petites vacances: Toussaint, Noël, hiver, Pâques (en général la première semaine); quatre semaines en juillet/aout. Le centre de loisirs accueille une vingtaine d'enfants.

## **Articulation autour du PEDT avec les éventuels dispositifs existants**

Un contrat enfance jeunesse a été conclu depuis septembre 2012 et repose sur le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil.

## **Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT**

- Un animateur BAFA (BAFD en cours)
- Une ATSEM en cours d'acquisition BAFA
- Un animateur BAFA (stagiaire),
- Ponctuellement, du personnel périscolaire.
- Nous pourrions travailler aussi en lien direct avec les associations de la commune
- Bibliothécaire
- Ludothécaire
- Thérapeute corporelle
- Les intervenants extérieurs selon les besoins
- Les enseignants
- Les parents

Les agents désignés par la mairie seront qualifiés BAFA ou en cours de formation.

Les enfants ne seront pris en charge par des personnes non agréées qu'exceptionnellement et sous la responsabilité d'agent qualifié.

## **Les axes prévus dans le PEDT**

Les axes présentés dans le projet éducatif territorial s'inscrivent dans le projet éducatif municipal en place depuis plusieurs années.

Les principaux objectifs sont :

- Concilier la vie professionnelle et familiale des parents : la commune a pour ambition de permettre à l'ensemble des familles de bénéficier des mêmes services en matière de garde éducative.
- Permettre aux enfants de notre commune de bien vivre ensemble les temps libres, de partager les joies et les contraintes de la vie en collectivité, sous la vigilance et la responsabilité d'une équipe d'encadrement motivée, compétente et expérimentée.

- Concrètement développer une ambiance calme et détendue, tout en maintenant un cadre de vie. (Ex : inciter l'enfant qui commence une activité à s'engager à la terminer, faire participer l'enfant à la mise en place et au rangement des activités, veiller au respect des règles de la vie collective, connaître sa commune en organisant des échanges entre les générations, les intervenants de la commune ayant une expérience à faire partager...).

Donner la possibilité aux enfants de pratiquer les activités proposées par les associations locales :

- la bibliothèque pour leur conter un livre, faire des recherches sur un thème ; apprendre comment fonctionne les bibliothèques pour atteindre l'autonomie dans les lieux d'apprentissage; donner le goût de lire et faire découvrir la diversité des textes. Permettre aux enfants de fréquenter les bibliothèques leur facilitera une fréquentation individuelle hors temps scolaire.
- la Ludothèque pour jouer, apprendre à jouer, assimiler de nouvelles règles de jeu. La ludothèque est un outil privilégié pour un travail autour des enfants. Le jeu est en effet lié au monde de l'enfant et c'est un élément qui permet la rencontre intergénérationnelle, la relation adulte-enfant. C'est un outil qui permet de travailler des notions de la vie quotidienne : le respect des autres, le respect du matériel, du lieu de vie, etc...
- la Chorale pour s'approprier le chant (texte, rythme et mélodie) jusqu'à être capable de le restituer.
- L'éveil corporel : l'éveil corporel et sensoriel sous forme ludique et sensible. Aider l'enfant à construire sa représentation corporelle et son ressenti physique; favoriser l'expression des émotions et le développement de la créativité; apprendre à mieux se connaître, à se respecter et à respecter l'autre; jeux d'éveil corporel, vibration sonore, relaxation pour enfants. Cette activité serait proposée par une thérapeute corporelle.
- Activité cirque : favoriser l'esprit d'équipe, la réflexion, la concentration et l'adresse; développer la créativité en faisant découvrir des activités artistique et culturelles où chacun réalisera ce dont il est capable, sans esprit de compétition. Chaque enfant doit découvrir ses propres capacités, ses possibilités : les activités proposées permettront à chacun de se découvrir, de se réaliser, de valoriser son savoir-faire, savoir être.
- activités manuelles Cette action permet de s'exprimer, en transformant, en assemblant, en combinant, en coloriant ou en laissant son empreinte. L'activité manuelle peut aussi permettre d'exprimer ce qui ne peut pas être forcément formulé par le langage verbal. Agir sur la matière met en scène une multitude d'impressions sensorielles. Diversifier les qualités des matières permettra d'aiguiser les sens des enfants, d'affiner leur motricité, leur perception.
- Jardin des petits Triviens  
Eduquer les enfants à l'environnement à travers une activité pratique et ludique: le jardin; faire connaître des espèces végétales, des légumes anciens, des goûts nouveaux aux enfants (goûter des légumes crus...); inciter et donner envie aux enfants de manger des légumes et des fruits; faire prendre conscience aux enfants du cycle de vie du monde végétal et du cycle des saisons à travers des exemples concrets; aborder la saisonnalité des plantes, fruits et légumes (ex: les tomates ne poussent pas en décembre); aborder la gestion de l'eau et les économies d'eau à travers son utilisation dans le jardin; aborder la gestion

des déchets à travers le compostage des déchets végétaux issus du jardin; faire connaître les diversités du monde vivant en observant en accueillant les insectes auxiliaires.

- jeux collectifs

Les jeux dits sportifs, sont pour certains des variantes ludiques d'un sport et pour d'autres, des dérivés de jeux traditionnels. Ils permettent d'acquérir ou de développer des habiletés motrices, la notion d'équipe ou encore le sens du placement par rapport aux partenaires et aux adversaires.

- Animation cuisine

Donner le goût des bonnes choses aux enfants, cela commence en cuisine, par la réalisation de recettes simples et délicieuses avec eux. Cuisiner avec les enfants est aussi un moyen de les ouvrir à de nouvelles saveurs. Il est important de regarder, toucher, sentir les produits avant de les goûter. Parce que le goût se développe quand on est enfant et que la passion de la cuisine se transmet, l'idée est de confectionner une cuisine inventive. Le goût vient en cuisinant ! Il est parfois bien plus facile de faire découvrir de nouveaux goûts lorsque les enfants cuisinent eux-mêmes.

Respect et considération de l'autre intégrer tous les enfants en respectant leur différence, respect des cultures, des confessions, des problèmes personnels. Toute attitude désobligeante sera à bannir : attitude des animateurs envers les enfants ou des enfants entre eux (indifférence, moqueries...).

Nos objectifs respectent avant tout les besoins de l'enfant : s'ils ne sont pas toujours évidents, l'équipe animatrice cherchera à les découvrir. Il s'agit de valoriser la personnalité de chaque enfant, favoriser l'autonomie de chacun, développer la créativité, vivre la solidarité, découvrir et respecter son environnement.

### Rôle du personnel

Les activités de l'accueil périscolaire sont élaborées par toute l'équipe d'animation. Elles sont organisées par trimestre en fonction de la période de l'année. L'équipe a pour objectif de faire découvrir aux enfants un maximum de choses à la fois manuelles, culturelles, citoyennes, éducatives, travailler sur l'autonomie de l'enfant, développer son esprit créatif par la découverte, favoriser son épanouissement, valoriser ses capacités par des activités favorisant l'expression, la psychomotricité et la créativité.

Les activités sont proposées aux enfants mais ne sont pas obligatoires.

Le projet éducatif local fonctionne 3 jours par semaine par thème, renouvelé chaque période de vacances. Seule l'activité jardin aura lieu tout au long de l'année. Toutes les activités manuelles, petits ou grands jeux, cuisine, décoration, chansons sont en rapport avec le thème choisi par les animateurs. Les activités enrichies par la participation des associations auront lieu une fois par semaine sur une période prévue.

Ces activités ne sont pas en articulation avec le projet d'école. Mais elles suivent toutes les grands axes du projet éducatif de la commune mis en place depuis plusieurs années, qui règlementent les activités périscolaire et extrascolaire.

### **Les objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires**

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant mieux leurs rythmes de vie et d'apprentissage.

- Découvrir et développer ses talents, nourrir sa curiosité et favoriser sa créativité.
- Valoriser son savoir-faire, son savoir être.
- Aider l'enfant à acquérir une autonomie.
- Les activités sont organisées de façon à ce que tous les enfants s'intègrent en respectant leurs différences.
- Le respect de chacun est indispensable dans l'organisation de la vie collective, respect des cultures, des confessions et des règles de vie. Les comportements violents, les insultes sont interdits et doivent être sanctionnés.

#### **Les professionnels s'engagent également :**

- A proposer un cadre clair et des règles définies et adaptées au lieu d'accueil et à la situation qui se présente.
- faire confiance à l'enfant afin de développer son estime de lui-même.
- donner un sens aux activités proposées.
- se rendre disponible : être présent, souriant, accueillant, à l'écoute de l'enfant.
- Le lien avec les familles doit être un souci constant pour l'équipe d'animation. Les animateurs doivent établir une relation de confiance et un véritable échange.
- Dans la pratique des activités, les animateurs sont là pour faire connaître, expliquer et respecter les règles. Ils assurent aussi le bien-être et la sécurité des enfants.

#### **Partenaire du projet**

Les réunions de concertation initiées depuis octobre 2013 se sont poursuivies par deux réunions publiques :

- Le 10 octobre 2013 avec les membres des associations, l'association des parents d'élèves, l'équipe enseignante, l'équipe Municipale et les animateurs
- Le 21 février 2014 avec Monsieur l'inspecteur de circonscription, les parents, l'équipe enseignante l'équipe municipale et les animateurs.

pour nous permettre d'approfondir nos réflexions et stimuler la créativité et les bonnes volontés.

Le programme d'éducation complémentaire est un projet partagé par :

- Les enseignants
- Madame le maire
- Les délégués aux affaires scolaires
- Les parents d'élèves
- Les intervenants occasionnels
- Les animateurs

#### **Evaluation du projet**

Pour faire un bilan et évaluer le projet des réunions seront prévues tout au long de l'année scolaire :

- Fin octobre
- Février
- mai

